

## **Message**

Relatif au projet de décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service de la mobilité du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement suite aux événements exceptionnels du printemps et de l'été 2019 entraînant d'importants dégâts sur les routes cantonales

---

## ***Le Conseil d'Etat du Canton du Valais***

***au***

## ***Grand Conseil***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre ci-joint le projet de décision concernant une demande de crédit supplémentaire suite aux importants dégâts causés aux routes cantonales par les intempéries exceptionnelles du printemps et de l'été 2019, ainsi qu'à un changement de pratique permettant d'indemniser les communes dans les meilleurs délais pour les travaux de remise en état consécutif aux procédures de classement et de déclassement des routes.

### **1. Généralités**

#### **Intempéries et sécurité du Mittaltunnel**

Déjà affecté préalablement par des événements climatiques violents, durant le printemps 2019, le réseau cantonal routier a été impacté par des orages de forte intensité durant les mois de juillet et août de cette année. Par exemple, les week-ends du 10 et 11 août et du 17 et 18 août 2019, le Valais a été touché par de très fortes précipitations, avec des dégâts matériels importants mais surtout des pertes humaines dramatiques à Chamoson.

Ces abondantes précipitations ont déstabilisé les sols. Des dégâts naturels tels qu'éboulements, chutes de pierres, laves torrentielles, coulées de boues, chutes d'arbres, glissements de terrain ont été recensés dans toutes les régions du Canton.

Le réseau routier cantonal a ainsi été fortement sollicité. Celui-ci ayant déjà fortement souffert ces dernières années, de nombreuses zones préalablement déstabilisées ou en limite de durée de vie résistent mal à ces pics de contraintes. Des ruptures sont constatées lors de chaque événement climatique, principalement sur les éléments critiques du réseau, comme les ouvrages d'art.

En outre, l'analyse de risque effectuée dans le cadre de la reprise par la Confédération des tronçons de Goppenstein et du Grand-Saint-Bernard a démontré la nécessité d'une mise en conformité des installations électromécaniques du Mittaltunnel pour des raisons de sécurité.

### Manifestations exceptionnelles

Le Conseil d'Etat a montré sa volonté de soutenir certaines manifestations, à savoir l'arrivée à Thyon 2000 de l'étape reine du Tour de Romandie ainsi que les Championnats du monde de cyclisme à Martigny en 2020. Dès lors, le Service de la mobilité (SDM) doit entreprendre dès cette année, en anticipation sur le calendrier prévu initialement, des travaux de remise en état des tronçons concernés.

### Changement de pratique d'indemnisation des communes

Durant les dernières années, en accord avec les communes de site, le Conseil d'Etat a finalisé des projets de déclassement (transfert aux communes) de voies publiques du réseau routier cantonal, respectivement de classement (transfert à l'Etat de voies publiques communales). Jusqu'en début d'année, les indemnités versées aux communes l'étaient une fois les travaux de remise en état effectués, cela pouvant prendre plusieurs années en fonction des projets communaux. Depuis juin 2019, le Conseil d'Etat a modifié cette pratique et souhaite dès lors régler les arriérés des montants dus aux communes afin de solder les retards de paiement.

## **2. Bases légales**

L'article 21 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du Canton du 24 juin 1980 ainsi que l'article 11 de l'ordonnance sur la gestion financière du 29 juin 2005.

La loi sur les routes avec les articles spécifiques au financement par les communes.

La décision du Conseil d'Etat du 24 février 2016 sur l'utilisation des contributions fédérales annuelles pour les frais d'investissement, d'entretien et d'exploitation des routes principales suisses.

## **3. Justification du besoin**

### Intempéries et sécurité du Mitteltunnel

L'Etat du Valais, par le SDM, a pour mission de sécuriser les routes cantonales dont il est propriétaire. Si la sécurité est jugée insuffisante, le Canton doit fermer les routes concernées.

Plusieurs routes ont dû être momentanément fermées à la circulation suite à des éboulements ou des glissements de terrain. Nous avons constaté des affaissements avals sur certaines routes, celles-ci ayant nécessité des restrictions de trafic ne pouvant être levées sans travaux importants. Dans la plupart des cas, des travaux immédiats ont été entrepris mais doivent être complétés par des interventions plus lourdes.

Pour garantir la sécurité des usagers, la mise en conformité des installations électromécaniques, principalement de la ventilation, s'avère nécessaire.

En tant que propriétaire, la nécessité de remettre en état les routes endommagées par les événements de 2019 est donc avérée.

### Manifestations exceptionnelles

Le positionnement du Canton comme "destination vélo" a été définie comme stratégique. Le soutien à des manifestations de portée nationale et internationale fait partie de cette stratégie. Afin de bénéficier de l'effet d'opportunité et de ne pas effectuer des investissements peu pérennes, le SDM entreprend, comme propriétaire des tronçons routiers, les travaux adaptés à la remise en état conformément à la politique d'entretien définie dans le Concept cantonal de mobilité 2040, en lieu en place d'interventions de surface non durables. Dès lors, la remise en état de ces tronçons est donc avérée.

### Changement de pratique d'indemnisation des communes

Il s'agit ici de régler le passé sans impacter les moyens à disposition du SDM dévolus à l'entretien et de l'adaptation du réseau routier, qui sont pour la plupart déjà engagés au moment de cette demande. Par défaut de moyens disponibles, le besoin est donc avéré.

## **4. Urgence de la dépense**

### Intempéries et sécurité du Mittaltunnel

De nombreux travaux d'intervention et de remise en état d'urgence ont été entrepris par le SDM afin de maintenir ouvert, dans toute la mesure du possible, l'ensemble du réseau routier cantonal et de garantir l'accessibilité en tout temps à toutes les communes du Canton.

Pour ce qui concerne la mise en conformité du Mittaltunnel, il s'agit de le remettre en état avant la reprise du tronçon par la Confédération.

### Manifestations exceptionnelles

Les dates définies par les entités organisatrices sont fixées et ne peuvent pas être repoussées.

### Changement de pratique d'indemnisation des communes

Appelé à collaborer au quotidien avec les communes, le SDM a une proximité particulière avec le terrain. Les bonnes relations entre le Canton et les communes reposent sur un règlement rapide des problématiques et des aspects financiers en particulier. L'accumulation actuelle d'arriérés de paiements crée une situation inconfortable pour la poursuite du travail collaboratif avec les communes. Il est urgent de trouver une solution.

Le critère d'urgence pour ces trois aspects et donc entièrement rempli.

## **5. Imprévisibilité de la dépense**

### Intempéries et sécurité du Mittaltunnel

Dans le cadre de l'élaboration du budget, le SDM prévoit un montant annuel de l'ordre de Fr. 14.00 millions pour faire face aux dépenses d'un service hivernal « normal ». Ce montant correspond à la moyenne des dépenses des 5 dernières années. Les cas exceptionnels imprévus

ne sont pas inclus dans cette somme. Il est naturellement impossible de planifier les intempéries ou les chutes de neige.

Les résultats de l'analyse de risques du Mittaltunnel ont été rendus courant 2019. Les mesures immédiates n'étaient pas encore connues au moment de l'établissement du budget.

#### Manifestations exceptionnelles

Les travaux nécessaires à entreprendre préalablement, et dans les règles de l'art, pour de telles manifestations ne peuvent pas être planifiés au moment de l'établissement du budget du SDM. En effet, celui-ci précède l'obtention par les organisateurs locaux de la tenue de ces événements. Les demandes surviennent une fois le budget alloué.

#### Changement de pratique d'indemnisation des communes

Le changement de pratique survient du fait de l'adoption du Concept cantonal de mobilité 2040 en avril 2018, soit après que le processus budgétaire pour l'année 2019 ait été initié, et dans une phase trop tardive pour intégrer ces modifications.

Le critère d'imprévisibilité est également rempli.

## **6. Estimation des coûts**

### Intempéries et sécurité du Mittaltunnel

Le SDM a recensé les nombreux tronçons de routes touchés. L'inventaire des dégâts au 24 août 2019 se monte à plus de Fr. 12.08 millions sur l'ensemble du Canton.

Les travaux de remise en état du réseau routier cantonal concernent des interventions et des remises en état urgentes, des réfections de chaussées, talus et banquettes, des reconstructions de murs, des stabilisations de fondations d'ouvrages, des revêtements, etc.

Le coût des interventions urgentes effectuées ou en cours se monte à Fr. 12.08 millions. Sur ce montant, Fr. 7.48 millions sont prévus d'être exécutés en 2019 et Fr. 4.60 millions en 2020. Il est à noter que le projet de budget 2020 soumis au Grand Conseil n'intègre pas ce montant.

Le montant de la mise en conformité du Mittaltunnel s'élève à Fr. 0.48 million.

### Manifestations exceptionnelles

L'inventaire des travaux à entreprendre cette année en prévision du Championnat du monde de cyclisme à Martigny et pour l'arrivée de l'étape reine du Tour de Romandie à Thyon 2000 se monte à Fr. 1.45 million.

### Changement de pratique d'indemnisation des communes

L'inventaire des montants dus aux communes s'élève à Fr. 7.69 millions.

### Récapitulation

Le montant brut porte donc sur (en millions de francs) :

Intempéries	7.48
Mise en conformité sécuritaire Mittaltunnel	0.48
Manifestations exceptionnelles	1.45
Indemnisation des communes	7.69
Total	<u>17.10</u>

Le montant total du crédit supplémentaire s'élève à Fr. 17.10 millions.

Le crédit supplémentaire étant lié au budget et ce dernier étant annuel, il n'est pas possible de demander un crédit supplémentaire pour l'ensemble des travaux consécutifs aux intempéries à réaliser en 2020, lesquels sont estimés à Fr. 4.60 millions.

### **7. Rubriques budgétaires**

A fin juillet 2019, les rubriques budgétaires pour l'entretien des routes laissent apparaître un solde qui ne tient pas compte de l'engagement des travaux de revêtement planifiés en 2019. A cet effet, au vu du déficit d'entretien des routes cantonales, le Grand Conseil avait, lors de sa session de décembre 2017, octroyé un montant supplémentaire de Fr. 10.00 millions et le Conseil d'Etat alloué des moyens supplémentaires pour 2019 pour le solde des intempéries 2017-2018.

Les travaux d'intervention d'urgence ont été payés à ce jour par le budget ordinaire 2019. Vu l'ampleur des dégâts, le budget ordinaire ne suffira pas à payer les factures à venir. Sans crédit supplémentaire, le SDM devra arrêter, dès septembre, la suite des travaux d'urgence ainsi que tous les travaux prévus en 2019, faute de crédits budgétaires disponibles suffisants.

### **8. Compensations par transferts budgétaires**

Il n'y a aucune possibilité de compenser les fonds manquants par des transferts de reliquats d'autres rubriques.

### **9. Dommages consécutifs**

On constate que les infrastructures (de mobilité ou des ouvrages de surveillance et de protection) ont souffert plus rapidement qu'usuellement. Les dégâts ont été causés par des pics de contraintes exceptionnels liés aux événements d'une extrême violence. Les réseaux de mobilité fonctionnent encore en de nombreux endroits en mode dégradé.

Il faut donc s'attendre à des dommages supplémentaires qui ne peuvent être chiffrés au moment de la rédaction du présent message et qu'il faudra prendre en charge dans les années 2020 et suivantes.

## **10. Lien avec le Concept cantonal de mobilité 2040**

Les travaux sont entrepris en cohérence avec la stratégie développée par le Conseil d'Etat à l'horizon 2040.

## **11. Conclusions**

Le Service de la mobilité demande l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 17'100'000.- pour l'exercice 2019 afin de pouvoir payer les travaux suite aux importants dégâts occasionnés par les intempéries, la mise en conformité sécuritaire du Mittaltunnel, les travaux déclenchés par les manifestations exceptionnelles, ainsi que les indemnités dues aux communes.

Le montant des travaux liés aux intempéries et aux manifestations exceptionnelles est dévolu aux routes cantonales, avec une participation des communes de 30%, conformément à la Loi sur les routes. La mise en conformité du Mittaltunnel concerne une route principale suisse, soit un montant net de 7% à charge du Canton. Le montant des indemnités dues aux communes est net, entièrement à charge du Canton.

Les montants portent donc sur :

	Montants bruts [mio Fr.]	Montants nets [mio Fr.]
Intempéries	7.480	5.236
Mise en conformité sécuritaire Mittaltunnel	0.480	0.034
Manifestations exceptionnelles	1.450	1.015
Indemnisation des communes	7.690	7.690
Total	<u>17.100</u>	<u>13.975</u>

La part nette à charge de l'Etat sera d'environ Fr. 13'975'000.-.

Nous vous recommandons d'accepter la présente demande et saisissons cette occasion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Sion, le

Le président du Conseil d'Etat : Roberto Schmidt  
Le chancelier d'Etat : Philipp Spörri